DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

Délibération n° 2018.12.508

Financements croisés au titre des vêtements de travail et des fournitures d'entretien entres les budgets principal, déchets ménagers, assainissement, SPANC, Carat, Camping et développement économique

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 novembre 2018

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

<u>Membres présents</u>:

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU.

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, José BOUTTEMY à Isabelle LAGRANGE, Jean-Claude COURARI à Gilbert CAMPO, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Joël GUITTON à François ELIE, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU, Marie-Hélène PIERRE à Bernard DEVAUTOUR, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER

Excusé(s):

Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Denis DUROCHER, Jean-Philippe POUSSET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2018

DELIBERATION N° 2018.12.508

FINANCES Rapporteur: Monsieur DOLIMONT

FINANCEMENTS CROISES AU TITRE DES VETEMENTS DE TRAVAIL ET DES FOURNITURES D'ENTRETIEN ENTRES LES BUDGETS PRINCIPAL, DECHETS MENAGERS, ASSAINISSEMENT, SPANC, CARAT, CAMPING ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

GrandAngoulême consacre chaque année environ 302 000 € à l'achat de vêtements de travail et 29 000 € pour les produits d'entretien. Ces dépenses sont réparties sur différents budgets, à savoir :

Budgets (2018)	Vêtements de travail	Produits d'entretien
Budget Principal	47 110,93	18 020,00
Budget annexe Déchets	192 492,31	2 369,00
Ménagers		_ 333,33
Budget annexe	58 945,89	2 054,00
Assainissement		
BA SPANC	635,00	0,00
Budget annexe Carat	1 833,00	0,00
Budget annexe Camping	0,00	3 106,00
Budget annexe	0,00	2 960,00
Développement économique		
TOTAL	301 017,13	28 509,00

Actuellement, les dépenses réalisées sont réparties sur chaque budget de façon estimative. En effet, à la réception des factures, il n'est pas possible de connaître de façon certaine le budget concerné, une même facture pouvant, de plus, concerner plusieurs budgets.

Aussi, afin de constater précisément les dépenses de chacun des budgets,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Responsabilités sociétales du 6 décembre 2018,

Je vous propose:

D'INSCRIRE l'intégralité des dépenses en vêtements de travail et produits d'entretien au budget principal.

DE PROCEDER annuellement à la refacturation « au réel » de ces dépenses sur chacun des budgets annexes concernés.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :		
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :	
24 décembre 2018	26 décembre 2018	